

les deux sœurs Provinces ; c'est pourquoi j'annexerai pour votre information, en forme d'Appendice à cette Dépêche, la partie des Instructions qui ont été données au Comte Gosford et à ses collègues, et qui se rattache à ces questions.

Il sera donné instruction aux Commissaires du Bas-Canada d'entrer pleinement en communication avec vous sur ces questions pendant le cours de leurs Enquêtes, et de faire leur rapport de manière à mettre Sa Majesté en état d'en venir à une conclusion juste et définitive sur la marche qui devra être suivie à ce sujet dans les deux Canadas. A cette fin, vous donnerez aux Commissaires toutes les informations que vous croirez nécessaires, et les suggestions que vous jugerez utiles pour les aider à comparer l'état de ces questions dans l'une et l'autre Province. Si la chose paraissait désirable, la Commission pourrait peut-être recevoir instruction de se rendre dans le Haut-Canada, pour y faire, de concert avec vous, une Enquête plus exacte sur ces sujets qu'il ne leur serait possible de le faire à Québec, relativement aux affaires du Haut-Canada. En général, le comte Gosford et ses collègues recevront ordre d'entrer sans réserve en communication avec vous, non seulement sur ces objets, mais sur tous les points qui concernent les intérêts communs des deux Provinces. De votre part vous vous conduirez à leur égard, et vous coopérerez à leurs travaux avec la plus entière franchise et la plus grande cordialité.

J'ai maintenant traité chacun des sujets auxquels l'Assemblée du Haut-Canada a appelé l'attention du Gouvernement de Sa Majesté dans l'ordre dans lequel l'Assemblée les avait placés. Vous communiquerez au Conseil Législatif et à cette Chambre la substance de cette Dépêche, comme contenant la réponse qu'il a plu à Sa Majesté de faire aux Adresses et représentations que j'ai eu l'honneur de mettre devant elle de la part des deux Chambres qui les avaient adoptées dans leur dernière Session. Je me flatte qu'elles trouveront dans cette réponse une preuve suffisante du désir sincère qui anime les Conseils de Sa Majesté de pourvoir au redressement de tous les griefs qui pèsent sur aucune classe des sujets Canadiens de Sa Majesté.

Je termine cette communication en exprimant mon espoir le plus sincère, et j'espère que cet espoir ne sera pas déçu, que les Représentans du Peuple du Haut-Canada recevront avec reconnaissance et dans un esprit de cordialité cette nouvelle preuve de la sollicitude paternelle de Sa Majesté pour le bien-être de ses sujets loyaux en cette Province ; et que laissant de côté toute défiance mal fondée, ils coopéreront avec plaisir avec le Roi et avec vous, comme le Représentant de Sa Majesté, à avancer la prospérité de cette partie intéressante et importante de l'Empire Britannique.

J'ai, etc.

(Signé)

GLENELG.